

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 juillet 2011 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
André Picard  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Sont absents :  
Françoise Cormier  
Jean Brousseau

Est également présent, Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Crabtree.

251- 2011

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 252-2011

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 20 JUIN 2011**

Sur la proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 6 et 20 juin 2011 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

253-2011

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste lot 1, du 30 juin 2011 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 342 279.72 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 254-2011

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques et les comptes du mois du d'une somme de 14 517.89 \$ apparaissant à la liste du lot 2, du 30 juin 2011 soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

255-2011

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 juin 2011.

**R 256-2011**

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN BÂTIMENT UTILITAIRE AU PARC DU QUAI**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal souhaite aménager le parc du quai sur la 1<sup>ère</sup> Avenue;

**ATTENDU QUE** le comité du pacte rural de la municipalité souhaitait l'implantation d'infrastructures dans ce parc;

**ATTENDU QUE** les Habitations des Monts-Blancs inc. ont soumis un prix pour la construction d'un bâtiment excluant le fil d'alimentation en électricité et les branchements d'aqueduc et d'égout;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la construction d'un bâtiment utilitaire de 10 pieds par 12 pieds en béton tel que spécifié dans la soumission des Habitations des Monts-blancs inc. d'un montant de 16 900 \$ excluant les taxes;

**ADOPTÉ**

**R 257-2011**

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE CLÔTURE AU PARC DU QUAI**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal souhaite aménager le parc du quai sur la 1<sup>ère</sup> Avenue;

**ATTENDU QUE** le comité du pacte rural de la municipalité souhaitait l'implantation d'infrastructures dans ce parc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la construction d'une clôture en bois le long de la ligne avant de la rue sur le terrain du parc du quai appartenant à la municipalité tel que spécifié dans la soumission de l'entreprise "Les glissières de sécurité J.T.D. inc." du 27 mai 2011 d'un montant de 8 225 \$ \$ excluant les taxes;

**QUE** la partie située sous les pylônes sur la propriété d'Hydro-Québec à acquérir par les propriétaires du 400, 1<sup>er</sup> Avenue, soit installée à condition que les propriétaires acceptent de rembourser la municipalité pour le coût des travaux situés sur ce terrain.

**ADOPTÉ**

**R 258-2011**

**SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES EN 2012**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années la municipalité contribuait financièrement à la maison des jeunes en payant les honoraires professionnels du vérificateur comptable;

**ATTENDU QU'**en 2011 le conseil a décidé de modifier son aide financière en versant une somme de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Crabtree, le tout conditionnellement à la réception des états financiers vérifiés et du rapport annuel des activités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** verser une subvention en 2012 d'une somme de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Crabtree, le tout conditionnellement à la réception des états financiers vérifiés et du rapport annuel des activités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

**ADOPTÉ**

**R 259-2011**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR LES PARCS DU MOULIN-FISK ET DU TROU DE FÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2011**

**ATTENDU QU'**un des 3 employés engagés comme surveillant au parc du Moulin-Fisk et du Trou-de-Fée a remis sa démission;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant aux parcs du Trou de fée et du Moulin-Fisk :

Steve Nadeau Thuot (1<sup>ère</sup> année d'ancienneté)

**QUE** le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants :

**ADOPTÉ**

**R 260-2011**

**EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2011**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'augmenter le personnel d'animation supplémentaire en raison d'une hausse des inscriptions pour le camp de jour de cet été;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Équipe d'animation : Marika Payette (1<sup>ère</sup> année d'expérience)

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**R 261-2011**

**ACHAT D'UN DISPOSITIF DE RETENUE POUR LES ESPACES CLOS**

**ATTENDU QUE** la municipalité possède un dispositif de retenue pour les espaces clos qui n'est plus possible de certifier donc qui ne peut plus être utilisé;

**ATTENDU QU'**un dispositif de retenue est nécessaire pour la sécurité de nos employés qui travaillent dans les espaces clos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un dispositif de retenue pour la sécurité dans les espaces clos, tel que décrit dans la soumission de « Équipement de sécurité Hotte », numéro de soumission 28800 pour un montant de 8 675,28 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**R 262-2011**

**SOUSSIONS POUR TRAVAUX D'ASPHALTE SUR LA 12<sup>E</sup> RUE ENTRE LA 4<sup>E</sup> AVENUE ET LA 8<sup>E</sup> AVENUE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux de pavage sur la 12<sup>e</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue, à savoir :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (Taxes incluses)
Pavage Roy et frères inc.	61 405,57 \$
Asphalte général inc.	52 633,35 \$
Asphalte Lanaudière	61 015,38 \$
Sintra inc.	59 155,56 \$

Sur proposition de André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission d'Asphalte général inc., laquelle est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 263-2011**

**SOUSSIONS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DU CHANTIER EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA 2<sup>E</sup> AVENUE ET LA 12<sup>E</sup> RUE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives au contrôle qualitatif du chantier en rapport avec les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la 2<sup>e</sup> Avenue et la 12<sup>e</sup> Rue à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
EXP	14 804,55 \$
LVM Technisol	17 316,04 \$
Solmatech inc.	9 426,15 \$

Le Conseil prend également connaissance du rapport du directeur des services techniques, Christian Gravel;

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Solmatech inc. au prix de 9 426,15 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 264-2011**

**SOUSSIONS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DU CHANTIER EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE MINI-PARC INDUSTRIEL**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives au contrôle qualitatif du chantier en rapport avec les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le mini-parc industriel à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
EXP	8 276,65 \$
LVM Technisol	9 147,47 \$
Solmatech inc.	5 036,62 \$

Le Conseil prend également connaissance du rapport du rapport du directeur des services techniques, Christian Gravel;

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Solmatech inc. au prix de 5 036,62 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 265-2011**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE BRANCHEMENT D'UNE NOUVELLE LAMPE DE RUES DANS LE DOMAINE MA LORRAINE**

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée au conseil suite à la formation d'une association de citoyen du domaine privé;

**ATTENDU QUE** le conseil a exprimé son intention de répondre favorablement à certaines de ces demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à Hydro-Québec de faire l'installation et le branchement d'une (1) nouvelle lampe de rue dans le Domaine Ma Lorraine, face au 24 rue Marcel;

**QUE** cette demande de lampe de rue soit la dernière autorisée dans le domaine Ma Lorraine.

**ADOPTÉ**

**R 266-2011**

**SOUSSIONS POUR TRAVAUX D'ASPHALTE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ROUGE ENTRE LE 830 ET LE 880**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait des travaux en régie afin de modifier la structure de rue entre le 830 et le 880 chemin de la Rivière Rouge;

**ATTENDU QUE** suite à l'ouverture des soumissions sur invitation, le Conseil adopte dans ce procès verbal la résolution R262-2011 accordant le contrat d'asphaltage de la 12<sup>e</sup> Rue au plus bas soumissionnaire soit Asphalte général inc.;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés après l'ouverture des soumissions du projet de la 12<sup>e</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue;

**ATTENDU QU'**Asphalte général inc. est d'accord pour utiliser les prix unitaires de sa soumission de la 12<sup>e</sup> Rue pour exécuter les travaux d'asphaltage sur le chemin de la Rivière Rouge;

**ATTENDU QUE** l'estimation pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de la Rivière Rouge est de 12 531,75 \$ incluant les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** le conseil n'est pas tenu d'aller en soumission pour les contrats de moins de 25 000 \$ incluant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le contrat de gré à gré avec Asphalte général inc. aux mêmes prix unitaires que ceux soumis pour la 12<sup>e</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 12<sup>e</sup> Rue

**ADOPTÉ**

**R 267-2011**

**MAIRE SUPPLÉANT**

Sur proposition de Denis Laporte, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que monsieur Jean Brousseau agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

**ADOPTÉ**

**R 268-2011**

**DÉLAI DE GRÂCE POUR DÉFAUT D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL**

**ATTENDU QUE** le conseil peut en vertu de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

**ATTENDU QUE** la conseillère Françoise Cormier est absente pour raison de santé et que son retour est prévu en septembre 2011.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que le conseil décrète qu'il n'entraîne pas la fin du mandat de la conseillère Françoise Cormier son défaut d'assister aux séances du conseil.

**ADOPTÉ**

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 1 ET 2 — TRAVAUX 2<sup>E</sup> AVENUE ET 12<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QU'**il y a d'accepter certaines équivalences moyennant un crédit;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur « Les excavations Michel Chartier inc. » a soumis, des demandes d'équivalence qui ont été recommandées par Olivier Fréchette, ing. jr de LBHA dans une lettre du 19 mai 2011 moyennant un crédit de 14 500 \$ avant taxes;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter cette recommandation de la firme LBHA & ass. qui agissent à titre de surveillant de ces travaux pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les directives de changement no 1 et 2 pour les travaux de la 12<sup>e</sup> Rue et la 2<sup>e</sup> Avenue :

Directive de changement no 1 : Utiliser des conduites en P.V.C. DR-35 pour l'égout pluvial localisé sur la 12<sup>e</sup> Rue, le tout, conditionnellement à un crédit de 1 500 \$ à la municipalité;

Directive de changement no 2 : L'entrepreneur pourra utiliser la fondation de la rue existante pour l'assise et l'enrobage des conduites à condition que le matériel granulaire contienne moins de 10 % de particules fines, le tout, conditionnellement à un crédit de 13 000 \$;

**QUE** les crédits soient appliqués au règlement 2010-169.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 21 h 25.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Christian Gravel, directeur général  
adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.